



REPUBLIQUE DU BURUNDI
Commission Electorale Nationale Indépendante



CENI

Communiqué.

La CENI porte à la connaissance des partis politiques et des candidats indépendants qui veulent participer aux élections de 2010 de transmettre à la CENI les insignes distinctifs de leurs partis politiques ou des candidats indépendants.

La date limite de dépôt de ces insignes au siège de la CENI est fixée au 15 février 2010.

Fait à Bujumbura le 04 février 2010

Pierre Claver NDAYICARIYE

Président de la CENI

« Ensemble pour les élections démocratiques : libres, apaisées et transparentes »